



N/REF JMP 2025.115

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 063-216301937-20250221-DEC\_14\_2025-AR



## DECISION N° 14/2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OBJET** – Demande d'attribution à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales de subventions nécessaires à la réalisation des projets portés par la commune

### **Le Maire de la Commune de LEMPDES**

- VU le projet de travaux de rénovation de la piste de BMX ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de solliciter une demande de fonds de concours supplémentaire auprès de Clermont Auvergne Métropole ;

### ◆ D E C I D E ◆

**Article 1** Il est proposé de solliciter une demande de fonds de concours exceptionnel supplémentaire auprès de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du projet de rénovation de la piste de BMX, d'un montant de 23 000 €.

Le coût de l'opération s'élève à 192 213,02 € H.T., le plan de financement s'établirait comme suit :

<b>Coût de l'opération</b>	<b>192 213,02 € H.T.</b>
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du Fonds de Soutien Métropolitain 2024	5 000,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du Fonds de Soutien Métropolitain 2025	45 000,00 €
Fonds de concours exceptionnel Clermont Auvergne Métropole	23 000,00 €
<b>Total financements publics</b>	<b>73 000,00 €</b>
Financement privé par offre de concours association Lempdes BMX	35 000,00 €
<b>Participation communale</b>	<b>84 213,02 € H.T.</b>

**Article 2** Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 21 février 2025



Le Maire

Henri GISSELBRECHT